

Août 2012



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

COMMISSION DES RESSOURCES GENETIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES ZOOGENÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Septième session

Rome, 24-26 octobre 2012

OBJECTIFS ET INDICATEURS RELATIFS AUX RESSOURCES ZOOGENÉTIQUES

Table des matières

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1 – 4
II. INDICATEURS ET OBJECTIFS RELATIFS AUX PROCESSUS.....	5 – 16
III. INDICATEURS ET OBJECTIFS RELATIFS AUX RESSOURCES.....	17 – 23
IV. ORIENTATIONS DEMANDÉES	24 – 26
Annexe 1	Degré de mise en œuvre des priorités stratégiques du <i>Plan d'action mondial</i>
Annexe 2	Catégorisation des réponses au questionnaire par pays – Exemple
Annexe 3	Indicateurs et objectifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du <i>Plan d'action mondial</i>
Annexe 4	Situation des indicateurs relatifs aux processus
Annexe 5	Impact d'un seuil critique à 10 ans au-delà duquel les races retournent dans la catégorie du degré de risque « inconnu »

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

Tableaux

- 1 Indicateurs relatifs aux domaines stratégiques prioritaires pour l'évaluation de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, objectifs et domaines stratégiques prioritaires (DSP) associés, objectifs des domaines stratégiques prioritaires et priorités stratégiques (PS)
- 2 Indicateurs relatifs aux priorités stratégiques (PS) pour l'évaluation de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, objectifs et priorités stratégiques associés
- 3 Échelle de couleurs utilisée pour exprimer les résultats des indicateurs
- 4a Vue d'ensemble mondiale des indicateurs relatifs aux domaines stratégiques prioritaires (exprimés en couleurs et en résultats moyens) et pourcentage de pays où le niveau de mise en œuvre est faible, moyen ou avancé
- 4b Vue d'ensemble mondiale des indicateurs relatifs aux priorités stratégiques (exprimés en couleurs et en résultats moyens) et pourcentage de pays où le niveau de mise en œuvre est faible, moyen ou avancé

Figures

- 1a Risque pesant sur des races de mammifères dans le monde, en octobre 2010, par type de risque, en pourcentage, sans et avec seuil critique à 10 ans
- 1b Risque pesant sur des races d'oiseaux dans le monde, en octobre 2010, par type de risque, en pourcentage, sans et avec seuil critique à 10 ans

OBJECTIFS ET INDICATEURS RELATIFS AUX RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

I. INTRODUCTION

1. À sa treizième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) s'est penchée sur le document *Objectifs et indicateurs internationaux relatifs à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture*¹ et s'est félicitée des travaux de la FAO concernant l'élaboration et l'emploi de ces indicateurs dans le cadre du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité. La Commission a insisté sur le fait que les indicateurs devaient être pertinents du point de vue des politiques, solides sur le plan scientifique, compréhensibles, susceptibles d'être obtenus sans difficulté et sensibles aux changements. Elle a encouragé la FAO à continuer d'élaborer, de mettre à l'essai et d'appliquer les indicateurs de la diversité biologique et à contribuer ainsi au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique². Le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (le Plan d'action mondial)* indique que « des objectifs mesurables et assortis de délais peuvent être élaborés, pour aider la communauté internationale à évaluer les progrès accomplis et les résultats probants obtenus³ ».

2. La Commission a réaffirmé qu'elle jouerait un rôle de chef de file dans l'élaboration et l'emploi des indicateurs de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et a demandé à la FAO de prendre en charge les activités suivantes:

- établir ou affiner les indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* pour les ressources zoogénétiques et poursuivre, dans le cadre de consultations équilibrées entre les régions, l'élaboration de l'indicateur clé de la Convention sur la diversité biologique relatif aux tendances de la diversité génétique des espèces d'animaux domestiques ayant une grande importance socioéconomique, conformément aux recommandations du Groupe de travail technique intergouvernemental de la Commission sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail);
- définir des objectifs et des indicateurs pour les processus d'évaluation, planifiés ou en cours, et les plans d'action mondiaux relevant du mandat de la Commission; continuer à élaborer des indicateurs au niveau génétique et à définir les objectifs associés pour faciliter la préparation des rapports sur la situation et les tendances de la diversité génétique animale, végétale, forestière et aquatique pour l'alimentation et l'agriculture, destinés à être présentés aux sessions ordinaires de la Commission, ce qui pourrait aussi permettre de répondre à d'autres exigences en matière de communication d'informations sur la biodiversité;
- examiner la manière dont ces indicateurs peuvent servir de base aux pays pour évaluer les progrès accomplis en matière de réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité, en particulier l'objectif 13, et donner des avis à ce sujet⁴.

3. La Commission a demandé à ses groupes de travail techniques intergouvernementaux de continuer à examiner les objectifs et indicateurs relatifs à la diversité génétique et aux autres aspects de la biodiversité dans leurs secteurs respectifs et à formuler des recommandations sur la poursuite de leur élaboration⁵.

4. Le rapport sur la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* comporte deux volets. Le premier, axé sur le processus de mise en œuvre, est décrit dans le document *Modalités d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*⁶. Le second porte sur l'état des ressources zoogénétiques elles-mêmes, étant donné que la réduction de la perte de diversité de ces ressources constitue un indicateur mesurable de la réussite du *Plan d'action mondial*⁷.

¹ CGRFA-13/11/18.

² CGRFA-13/11/Report, paragraphes 95-97.

³ Plan d'action mondial, paragraphe 19, disposition 2.

⁴ CGRFA-13/11/Report, paragraphe 98.

⁵ CGRFA-13/11/Report, paragraphe 99.

⁶ CGRFA/WG-AnGR-5/09/3.1.

⁷ GRFA/WG-AnGR-5/09/3.2, paragraphe 8.

II. INDICATEURS ET OBJECTIFS RELATIFS AUX PROCESSUS

5. La présente section donne une vue d'ensemble des indicateurs et objectifs élaborés pour évaluer les progrès de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*. Ces indicateurs se fondent sur un questionnaire mis au point pour aider les États Membres de la Commission à rédiger leurs premiers rapports intérimaires nationaux sur la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*. Le questionnaire a été conçu de manière à permettre la collecte de données de référence sur l'état de la mise en œuvre de chacun des quatre domaines stratégiques prioritaires (DSP) du *Plan d'action mondial*, des 13 priorités stratégiques (PS) qui doivent être appliquées principalement au niveau national (voir l'annexe 1), ainsi que de la collaboration et du financement (Partie III du *Plan d'action mondial*). Le contenu du questionnaire⁸ a été approuvé par la Commission à sa douzième session ordinaire⁹.
6. Une analyse détaillée des rapports d'avancement des pays figure dans le document *Rapport intérimaire de synthèse sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques 2012 (le Rapport intérimaire de synthèse)*¹⁰.
7. Deux types d'indicateurs sont proposés pour évaluer les processus: certains se situent au niveau des quatre domaines stratégiques prioritaires du *Plan d'action mondial* ainsi que de la collaboration et du financement, dont ils décrivent l'état de mise en œuvre; d'autres se placent sur le plan des priorités stratégiques qui doivent être appliquées essentiellement au niveau national (annexe 1) et illustrent l'état de mise en œuvre de chacune d'elles. Au total, six indicateurs sont proposés au niveau des domaines stratégiques prioritaires et 14 au niveau des priorités stratégiques.
8. Les tableaux 1 et 2 de l'annexe 3 donnent une vue d'ensemble des indicateurs proposés et des objectifs qui y sont associés. Les indicateurs relatifs aux domaines stratégiques prioritaires sont mis en relation avec leurs objectifs respectifs, conformément au *Plan d'action mondial*. Les méthodes d'obtention des indicateurs et de fixation des objectifs sont décrites ci-après.
9. Chacune des 66 questions posées dans le questionnaire¹¹ est directement liée à l'un des quatre domaines stratégiques prioritaires ou à la collaboration et au financement, conformément au *Plan d'action mondial*. La plupart d'entre elles sont également liées à l'une des priorités stratégiques. Compte tenu de la nature synthétique du questionnaire, la série de questions associées à un indicateur donné ne couvre pas toujours l'ensemble des aspects de la priorité stratégique ou du domaine stratégique prioritaire concerné. Pour pallier ces lacunes et rendre plus compréhensibles les prochaines séries de rapports, quelques questions supplémentaires seront ajoutées afin d'améliorer l'exhaustivité du questionnaire.
10. Seules les 55 questions obligatoires à choix multiple assorties d'une série fermée de réponses sont prises en compte dans le calcul des indicateurs. Les réponses sont classées selon le degré de mise en œuvre déclaré par le pays (faible, moyen ou avancé). Un exemple est présenté à l'annexe 2.
11. Les catégories de mise en œuvre constituent la base d'un système de notation dans lequel le degré avancé vaut deux points, le degré moyen un point, et le degré faible zéro point. On peut ainsi calculer le résultat moyen pour l'ensemble des questions liées à un élément donné du *Plan d'action mondial* (PS, DSP, collaboration ou financement). Il illustre l'achèvement ou l'état de mise en œuvre de l'élément concerné et sert d'indicateur pour cet élément (voir le tableau 2 de l'annexe 3).
12. Pour fournir une représentation graphique des indicateurs qui soit facile à interpréter, les résultats moyens sont associés à huit couleurs, qui vont du rouge brique pour une note nulle ou presque (aucune ou pratiquement aucune action n'a été entreprise) au vert foncé pour un score proche de deux (l'élément a été mis en œuvre en totalité ou presque), en passant par le jaune (l'élément a été mis en œuvre partiellement). Les couleurs choisies (tableau 3 de l'annexe 4) font référence aux feux tricolores, ce qui permet aux parties intéressées de suivre aisément la progression de la mise en œuvre des divers éléments du *Plan d'action mondial*.

⁸ CGRFA-12/09/Inf.9.

⁹ CGRFA-12/09/Report, paragraphe 38.

¹⁰ CGRFA/WG-AnGR-7/12/Inf.3.

¹¹ http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/documents/genetics/global/GPA_RR_form.pdf

13. L'approche décrite ci-dessus permet aussi de formuler des objectifs mesurables pour chaque indicateur. Dans tous les cas, le but proposé est d'achever ou de faire progresser la mise en œuvre de l'élément concerné en fonction d'une ligne de référence glissante.

14. Les cibles relèvent de l'*objectif 4 d'Aichi*¹² (« D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres ») et de l'*objectif 7 d'Aichi*¹³ (« D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique »). Cependant, les définitions de « production et consommation durables » et de « gestion durable » dans le secteur de l'élevage n'ont pas encore été convenues¹⁴. L'*objectif 13 d'Aichi*¹⁵, aux termes duquel « des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder [la] diversité génétique » des plantes cultivés et des animaux d'élevage et domestiques, ainsi que des espèces sauvages qui leur sont apparentées, est repris tout particulièrement dans l'objectif relatif au domaine stratégique prioritaire 4 (annexe 2, tableau 1).

15. Les données de référence présentées dans les tableaux 4a et 4b de l'annexe 4 ont été calculées grâce aux informations fournies par les 80 pays qui ont rempli le questionnaire en 2012 et montrent le pourcentage de pays où le degré de mise en œuvre est faible, moyen ou avancé pour chaque indicateur. Elles illustrent également les résultats moyens des indicateurs, exprimés par des couleurs. Cela permet de visualiser immédiatement quels sont les aspects de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* qui demandent encore des efforts. Le tableau 4a indique, par exemple, que les progrès dans les domaines de la collaboration et du financement ont été limités au niveau mondial, tandis que le tableau 4b met en évidence le fait que la conservation *in situ* au niveau national fait de réels progrès. Les données de référence nationales et régionales figurent dans le *Rapport intérimaire de synthèse*¹⁶.

16. Les gouvernements remettront tous les quatre ans des rapports d'avancement des pays, en se servant du questionnaire utilisé pour la série de rapports actuels¹⁷. Cela permettra d'évaluer les objectifs en comparant les nouveaux résultats aux données de référence (annexe 4, tableaux 4a et 4b). Pour garantir la comparabilité des données chiffrées, seuls les pays qui ont contribué aux données de référence (annexe 4, tableau 3) seront pris en compte dans le calcul. Tous les questionnaires reçus pour la prochaine série de rapports seront analysés et serviront de base à la description du nouvel état d'avancement de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* et à l'élaboration de nouvelles données de référence.

¹² UNEP/CBD/COP/DEC/X/2, paragraphe 13 de l'annexe.

¹³ UNEP/CBD/COP/DEC/X/2, paragraphe 13 de l'annexe.

¹⁴ Voir également les conclusions de la Conférence Rio + 20, point 10 de l'ordre du jour, *L'avenir que nous voulons*, paragraphes 111 et 112.

¹⁵ CGRFA-13/11/Report, paragraphe 98.

¹⁶ CGRFA/WG-AnGR-7/12/Inf.3.

¹⁷ CGRFA-12/09/Report, paragraphe 38.

III. INDICATEURS ET OBJECTIFS RELATIFS AUX RESSOURCES

17. La présente section donne une vue d'ensemble des indicateurs qui pourraient être utilisés pour suivre l'état de la diversité des ressources zoogénétiques et, partant, l'impact de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* sur cette diversité. Les indicateurs proposés ont été élaborés par référence à la Banque de données mondiale de la FAO pour les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture¹⁸, seule base de données d'envergure mondiale sur les populations des différentes races¹⁹. La cible associée aux indicateurs relatifs aux ressources correspond à l'*objectif 13 d'Aichi*²⁰ et pourrait être formulée comme suit: « La diversité génétique des animaux d'élevage et domestiques est préservée. »

18. Depuis l'adoption du *Plan d'action mondial*, des données sur l'état et les évolutions des ressources zoogénétiques ont été publiées par la FAO sous la forme de rapports biennaux, présentés selon un modèle convenu par la Commission à sa douzième session ordinaire²¹. Si l'on suit ce modèle, les rapports concernant l'état et les évolutions devront inclure l'indicateur principal de la Convention sur la diversité biologique relatif à l'évolution de la diversité génétique des espèces d'animaux domestiques présentant une grande importance socioéconomique, une fois qu'il aura été élaboré. Pour satisfaire cette exigence, la FAO a organisé un atelier d'experts sur les indicateurs en février 2010²². Ceux-ci ont proposé trois indicateurs à calculer aux niveaux national, régional et mondial pour 17 espèces.

19. L'approche recommandée par les experts lors de l'atelier nécessite d'élaborer un nouveau système de classification des races selon qu'elles sont autochtones ou allochtones dans un pays donné. À sa treizième session ordinaire, la Commission a demandé au Groupe de travail sur les ressources zoogénétiques de continuer à se pencher sur la définition des catégories de races, outre les définitions déjà convenues de races transfrontières et locales²³. Pour ce faire, la FAO a organisé une consultation électronique mondiale sur les catégories de races, à laquelle ont participé tous les coordinateurs nationaux chargés de la gestion des ressources zoogénétiques²⁴. Le nouveau système de classification proposé sur la base des résultats de la consultation est décrit dans le document *Rapport d'une consultation sur la définition des catégories de races*²⁵.

20. Sur la base des conclusions de l'atelier concernant les indicateurs et de la consultation mondiale relative aux catégories de races, les indicateurs de ressources suivants ont été proposés:

- nombre de races adaptées localement;
- proportion de la population totale représentée par les races adaptées localement et exotiques;
- nombre de races classées dans les catégories « à risque », « non à risque » ou « risque inconnu ».

21. Pour calculer ces indicateurs, il est nécessaire de classer toutes les races selon qu'elles sont « adaptées localement » ou « exotiques » pour un pays donné, de trouver des moyens d'enregistrer la nouvelle classification dans le DAD-IS et de saisir les données concernant toutes les races dans ce système. Le deuxième indicateur (proportion de la population totale représentée par les races adaptées localement et exotiques) doit être validé car il est susceptible d'être influencé par l'absence de disponibilité éventuelle de certaines données sur les populations des races dans le DAD-IS. Les participants à la réunion d'experts ont suggéré de se servir de la base de données statistique de la FAO (FAOSTAT) pour obtenir les chiffres nationaux concernant l'importance numérique de la

¹⁸ <http://dad.fao.org/>

¹⁹ CGRFA/WG-AnGR-5/09/3.2, paragraphe 11.

²⁰ UNEP/CBD/COP/DEC/X/2, paragraphe 13 de l'annexe.

²¹ CGRFA-12/09/Report, paragraphe 39.

²² Rapport: Atelier sur les indicateurs permettant de mesurer les évolutions de la diversité génétique des animaux domestiques (en anglais),

http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/genetics/documents/ITWG_AnGR_6/indicator_report.pdf

²³ CGRFA-13/11/Report, paragraphe 82.

²⁴ <http://dad.fao.org/cgi-bin/EfabisWeb.cgi?sid=-1,contacts>

²⁵ CGRFA/WG-AnGR-7/12/Inf.7.

population totale de chaque espèce²⁶. Le troisième indicateur (nombre de races par catégorie de risque) figure dans le *Rapport sur l'état et les évolutions des ressources zoogénétiques 2012*²⁷. Cependant, les chiffres sont présentés en fonction des catégories de distribution des races (locales, régionales, transfrontières et transfrontières internationales) et non de la classification proposée, fondée sur le niveau d'adaptation.

22. Pour les rapports sur l'état et les évolutions, les experts participant à l'atelier ont recommandé de calculer les chiffres concernant la situation des races en matière de risque sur la base des données actuelles et historiques les plus à jour disponibles dans le DAD-IS au moment du calcul plutôt qu'en comparant les données actuelles à celles figurant dans des rapports plus anciens. Ils ont également proposé qu'à cet effet les races soient réparties en fonction de leurs classifications actuelles de distribution et/ou d'adaptation. L'objectif de cette approche serait de supprimer les effets trompeurs qui se produisent lorsque la situation des races en matière de risque change et que, dans le même temps, la présentation des inventaires de races s'améliore ou le classement des races dans les différentes catégories est modifié. Cette approche permet de formuler un objectif mesurable directement lié à l'*objectif 13 d'Aichi*: « D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et [d'espèces sauvages apparentées], y compris celles d'autres espèces qui ont une valeur socioéconomique ou culturelle, est préservée. » La cible correspondante serait « le nombre de races adaptées localement qui sont classées comme éteintes ou en danger n'augmente pas ».

23. Les experts participant à l'atelier ont également attiré l'attention sur les conséquences trompeuses que peut avoir le fait d'inclure des races dont les données relatives aux populations n'ont pas été mises à jour depuis de nombreuses années dans le calcul des indicateurs servant à démontrer les évolutions sur des courtes périodes, comme le cycle de compte rendu biennal établi par la Commission²⁸. Ils ont indiqué que ce problème pouvait être limité en introduisant un seuil critique à 10 ans, au-delà duquel les races seraient de nouveau classées dans la catégorie du degré de risque « inconnu » si les chiffres concernant leur population ne sont pas actualisés. Cela permettrait d'obtenir une image plus réaliste mais signifierait également qu'une plus grande proportion de races seraient considérées initialement comme présentant un degré de risque inconnu. Un exemple est présenté à l'annexe 5.

IV. ORIENTATIONS DEMANDÉES

24. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les propositions décrites plus haut pour le calcul des indicateurs et la fixation des objectifs relatifs aux processus et aux ressources, et recommander à la Commission:

- d'approuver les indicateurs relatifs aux processus qui ont été proposés et les objectifs associés pour le suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*;
- d'approuver les indicateurs relatifs aux ressources qui ont été proposés et les objectifs associés pour le suivi de l'impact du *Plan d'action mondial*; et
- d'inviter la FAO à définir avec ses partenaires, en particulier la Convention sur la diversité biologique, ce qui constitue la production, la consommation et la gestion durables dans le secteur de l'élevage.

²⁶ <http://faostat.fao.org/default.aspx>

²⁷ CGRFA/WG-AnGR-6/10/Inf.3, section IV et annexe 2.

²⁸ CGRFA-12/09/Report, paragraphe 39.

25. Le Groupe de travail souhaitera peut-être aussi recommander à la Commission de demander à la FAO:

- de développer le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) afin de faciliter la saisie de données pour tous les registres de race, y compris ceux liés à la nouvelle classification;
- d'inclure dans les rapports futurs sur la situation et les tendances des ressources zoogénétiques la série d'indicateurs relatifs aux ressources qui ont été proposés, et de faire figurer les tendances actuelles concernant la situation des races en matière de risque dans les rapports sur l'état et les évolutions en se fondant sur les données, actuelles ou historiques, les plus récentes mises à disposition dans le cadre du DAD-IS au moment du calcul;
- de fixer un point critique permettant de calculer le seuil au-delà duquel le degré de risque est de nouveau considéré comme inconnu; et
- de publier les indicateurs relatifs aux processus dans les futurs rapports intérimaires de synthèse sur la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.

26. Le Groupe de travail souhaitera peut-être recommander à la Commission:

- d'inviter des donateurs à apporter leur contribution pour permettre le maintien et le développement du DAD-IS en tant que centre d'échange mondial pour les ressources zoogénétiques;
- de demander aux pays de fournir des informations sur la manière dont leurs races enregistrées dans le DAD-IS devraient être classées dans les catégories « exotiques » et « adaptées localement »;
- de demander aux pays de mettre à jour régulièrement leurs données concernant les populations des races dans le DAD-IS, y compris les races non adaptées localement.

Annexe 1

Degré de mise en œuvre des priorités stratégiques du *Plan d'action mondial*

PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES	DOMAINE PRIORITAIRE 1 CARACTÉRISATION, INVENTAIRE ET SURVEILLANCE DES TENDANCES ET DES RISQUES ASSOCIÉS	DOMAINE PRIORITAIRE 2 UTILISATION DURABLE ET MISE EN VALEUR	DOMAINE PRIORITAIRE 3 CONSERVATION	DOMAINE PRIORITAIRE 4 POLITIQUES, INSTITUTIONS ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS
NATIONAL	<p>PS 1</p> <p>Inventorier et caractériser les ressources zoogénétiques, surveiller les tendances et les risques qui y sont associés et établir des systèmes d'alerte rapide et d'intervention dans les pays</p>	<p>PS 3</p> <p>Établir et renforcer les politiques nationales en matière d'utilisation durable</p> <p>PS 4</p> <p>Mettre en place des stratégies et des programmes nationaux de valorisation des espèces et des races</p> <p>PS 5</p> <p>Promouvoir des approches fondées sur les écosystèmes agricoles pour la gestion des ressources zoogénétiques</p> <p>PS 6</p> <p>Soutenir les systèmes de production indigènes et locaux et les systèmes de connaissance connexes, ayant de l'importance pour la conservation et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques</p>	<p>PS 7</p> <p>Définir des politiques de conservation nationales</p> <p>PS 8</p> <p>Établir ou renforcer les programmes de conservation <i>in situ</i></p> <p>PS 9</p> <p>Établir ou renforcer les programmes de conservation <i>ex situ</i></p>	<p>PS 12</p> <p>Établir ou renforcer les institutions nationales, y compris les centres de coordination nationaux, pour planifier et appliquer les mesures concernant les ressources zoogénétiques, à l'appui du développement du secteur de l'élevage</p> <p>PS 13</p> <p>Établir ou renforcer les services nationaux d'éducation et de recherche</p> <p>PS 14</p> <p>Renforcer les capacités nationales en matière de ressources humaines dans les domaines de la caractérisation, de l'inventaire et de la surveillance des tendances et des risques associés, de l'utilisation durable, de la mise en valeur et de la conservation</p> <p>PS18</p> <p>Sensibiliser davantage aux rôles et aux valeurs des ressources zoogénétiques, au niveau national</p> <p>PS 20</p> <p>Examiner et améliorer les cadres politiques et juridiques nationaux régissant les ressources zoogénétiques</p>
RÉGIONAL			<p>PS 10</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre des stratégies régionales et mondiales de conservation à long terme</p>	<p>PS 17</p> <p>Établir des centres de coordination régionaux et renforcer les réseaux internationaux</p>
INTERNATIONAL	<p>PS 2</p> <p>Mettre au point des protocoles et des normes techniques internationaux pour la caractérisation, l'inventaire et la surveillance des tendances et des risques associés</p>		<p>PS 11</p> <p>Élaborer des méthodes et des normes techniques de conservation</p>	<p>PS 15</p> <p>Établir ou renforcer l'échange d'informations, la recherche et l'éducation, au niveau international</p> <p>PS 16</p> <p>Intensifier la coopération internationale pour renforcer les capacités des pays en développement et des pays en phase de transition économique</p> <p>PS 19</p> <p>Sensibiliser davantage aux rôles et aux valeurs des ressources zoogénétiques, aux niveaux régional et international</p> <p>PS 21</p> <p>Examiner et élaborer des politiques et des cadres réglementaires internationaux intéressant les ressources zoogénétiques</p> <p>PS 22</p> <p>Coordonner les efforts de la Commission liés aux ressources zoogénétiques avec ceux d'autres instances internationales</p> <p>PS 23</p> <p>Renforcer les efforts de mobilisation de ressources, notamment financières, pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources zoogénétiques</p>

Annexe 2

Catégorisation des réponses au questionnaire par pays – Exemple

Pour illustrer de quelle manière les réponses sont classées, prenons l'exemple de la question 2, formulée comme suit: « Lequel des énoncés suivants décrit le mieux les progrès de votre pays en matière de caractérisation génétique phénotypique? » Voici les réponses proposées:

- a. Des études exhaustives ont été menées avant l'adoption du *Plan d'action mondial*
- b. Des informations suffisantes ont été produites grâce aux progrès réalisés depuis l'adoption du *Plan d'action mondial*
- c. Des informations ont été produites (progression depuis l'adoption du *Plan d'action mondial*)
- d. Des informations ont été produites (aucune progression depuis l'adoption du *Plan d'action mondial*)
- e. Aucune, mais des mesures sont prévues et leur financement a été trouvé
- f. Aucune, mais des mesures sont prévues et leur financement doit encore être trouvé
- g. Aucune

Cette question relève du DSP 1 et de la PS 1. Les réponses a et b correspondent à un degré de mise en œuvre avancé, les réponses c et d à un degré moyen, et les réponses e et f à un degré faible.

Annexe 3

Indicateurs et objectifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*

Tableau 1. Indicateurs relatifs aux domaines stratégiques prioritaires pour l'évaluation de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, objectifs et domaines stratégiques prioritaires (DSP) associés, objectifs des domaines stratégiques prioritaires et priorités stratégiques (PS)

Intitulés dans le <i>Plan d'action mondial</i>	Objectifs dans le DSP	Indicateurs au niveau des DSP	Cibles des indicateurs au niveau des DSP	PS incluses
DSP 1: Caractérisation, inventaire et surveillance des tendances et des risques associés	Améliorer la connaissance de l'état, des tendances et des risques associés, et des caractéristiques de tous les aspects et éléments des ressources zoogénétiques, pour faciliter et permettre la prise de décisions concernant leur utilisation durable, leur mise en valeur et leur conservation	Achèvement de la caractérisation et de l'inventaire, et régularité du suivi des tendances et des risques associés	Faire progresser la caractérisation et l'inventaire, et améliorer le suivi des tendances et des risques associés	PS 1a PS 1b
DSP 2: Utilisation durable et mise en valeur	Renforcer l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources zoogénétiques dans tous les systèmes de production pertinents, pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, d'élimination de la pauvreté et d'adaptation aux effets des changements climatiques	Situation en matière d'utilisation durable et de mise en valeur	Améliorer la situation en matière d'utilisation durable et de mise en valeur	PS 3 PS 4 PS 5 PS 6
DSP 3: Conservation	Garantir la diversité et l'intégrité de la base génétique des ressources animales, en renforçant la mise en œuvre et l'harmonisation des mesures visant à les conserver, à la fois <i>ex situ</i> et <i>in situ</i> , y compris dans le contexte de situations d'urgence et de catastrophes	Situation en matière de conservation	Améliorer la situation en matière de conservation	PS 7 PS 8 PS 9
DSP 4: Politiques, institutions et renforcement des capacités	Établir des politiques intersectorielles et des cadres juridiques et renforcer les capacités institutionnelles et humaines pour parvenir à une planification efficace à moyen et long termes du développement du secteur de l'élevage, et mettre en œuvre des programmes nationaux pour l'utilisation, la mise en valeur et la conservation durables à long terme des ressources zoogénétiques	Situation des politiques et des cadres juridiques nationaux, et efforts visant à renforcer les capacités humaines et institutionnelles	Améliorer la situation des politiques et des cadres juridiques nationaux, et accroître les efforts visant à renforcer les capacités humaines et institutionnelles	PS 12 PS 13 PS 14 PS 18 PS 20

Intitulés dans le <i>Plan d'action mondial</i>	Objectifs dans le DSP	Indicateurs au niveau des DSP	Cibles des indicateurs au niveau des DSP	PS incluses
Partie III Collaboration: Situation en matière de collaboration internationale pour planifier et appliquer les mesures concernant les ressources zoogénétiques		Améliorer la situation en matière de collaboration internationale pour planifier et appliquer les mesures concernant les ressources zoogénétiques		
Partie III Financement: Situation en matière de financement pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources zoogénétiques		Améliorer la situation en matière de financement pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources zoogénétiques		

Tableau 2. Indicateurs relatifs aux priorités stratégiques (PS) pour l'évaluation de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, objectifs et priorités stratégiques associés

Intitulés dans le <i>Plan d'action mondial</i>	Indicateurs au niveau des PS	Cibles
PS 1a: Inventorier et caractériser les ressources zoogénétiques, surveiller les tendances et les risques qui y sont associés et établir des systèmes d'alerte rapide et d'intervention dans les pays	Achèvement de la caractérisation	Faire progresser la caractérisation
PS 1b: Inventorier et caractériser les ressources zoogénétiques, surveiller les tendances et les risques qui y sont associés et établir des systèmes d'alerte rapide et d'intervention dans les pays	Achèvement de l'inventaire et régularité de la surveillance des tendances et des risques qui y sont associés	Faire progresser l'inventaire et améliorer la surveillance des tendances et des risques qui y sont associés
PS 3: Établir et renforcer les politiques nationales en matière d'utilisation durable	Situation des politiques nationales en matière d'utilisation durable	Améliorer la situation des politiques nationales en matière d'utilisation durable

Intitulés dans le <i>Plan d'action mondial</i>	Indicateurs au niveau des PS	Cibles
PS 4: Mettre en place des stratégies et des programmes nationaux de valorisation des espèces et des races	Situation des stratégies et des programmes nationaux de valorisation des espèces et des races	Améliorer la situation des stratégies et des programmes nationaux de valorisation des espèces et des races
PS 5: Promouvoir des approches fondées sur les écosystèmes agricoles pour la gestion des ressources zoogénétiques	Efforts visant à promouvoir des approches fondées sur les écosystèmes agricoles pour la gestion des ressources zoogénétiques	Accroître les efforts visant à promouvoir des approches fondées sur les écosystèmes agricoles pour la gestion des ressources zoogénétiques
PS 6: Soutenir les systèmes de production indigènes et locaux et les systèmes de connaissance connexes, ayant de l'importance pour la conservation et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques	Efforts visant à soutenir les systèmes de production indigènes et locaux et les systèmes de connaissance connexes, ayant de l'importance pour la conservation et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques	Accroître les efforts visant à soutenir les systèmes de production indigènes et locaux et les systèmes de connaissance connexes, ayant de l'importance pour la conservation et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques
PS 7: Définir des politiques de conservation nationales	Situation des politiques de conservation nationales	Améliorer la situation des politiques de conservation nationales
PS 8: Établir ou renforcer les programmes de conservation <i>in situ</i>	Situation des programmes de conservation <i>in situ</i>	Améliorer la situation des programmes de conservation <i>in situ</i>
PS 9: Établir ou renforcer les programmes de conservation <i>ex situ</i>	Situation des programmes de conservation <i>ex situ</i>	Améliorer la situation des programmes de conservation <i>ex situ</i>
PS 12: Établir ou renforcer les institutions nationales, y compris les centres de coordination nationaux, pour planifier et appliquer les mesures concernant les ressources zoogénétiques, à l'appui du développement du secteur de l'élevage	Efforts visant à renforcer les institutions nationales pour planifier et appliquer les mesures concernant les ressources zoogénétiques	Accroître les efforts visant à renforcer les institutions nationales pour planifier et appliquer les mesures concernant les ressources zoogénétiques
PS 13: Établir ou renforcer les services nationaux d'éducation et de recherche	Efforts visant à renforcer les services nationaux d'éducation et de recherche	Accroître les efforts visant à renforcer les services nationaux d'éducation et de recherche
PS 14: Renforcer les capacités nationales en matière de ressources humaines dans les domaines de la caractérisation, de l'inventaire et de la surveillance des tendances et des risques associés, de l'utilisation durable, de la mise en valeur et de la conservation	Efforts visant à renforcer les capacités nationales en matière de ressources humaines dans les domaines de la caractérisation, de l'inventaire et de la surveillance des tendances et des risques associés, de l'utilisation durable, de la mise en valeur et de la conservation	Accroître les efforts visant à renforcer les capacités humaines nationales dans les domaines de la caractérisation, de l'inventaire et de la surveillance des tendances et des risques associés, de l'utilisation durable, de la mise en valeur et de la conservation
PS 18: Sensibiliser davantage aux rôles et aux valeurs des ressources zoogénétiques, au niveau national	Efforts visant à sensibiliser davantage aux rôles et aux valeurs des ressources zoogénétiques, au niveau national	Accroître les efforts visant à sensibiliser davantage aux rôles et aux valeurs des ressources zoogénétiques, au niveau national
PS 20: Examiner et améliorer les cadres politiques et juridiques nationaux régissant les ressources zoogénétiques	Situation des cadres politiques et juridiques nationaux régissant les ressources zoogénétiques	Améliorer la situation des cadres politiques et juridiques nationaux régissant les ressources zoogénétiques

Annexe 4

Situation des indicateurs relatifs aux processus

Tableau 3. Échelle de couleurs utilisée pour exprimer les résultats des indicateurs

Résultats*	Couleur de l'indicateur
0,00 – 0,25	
0,25 – 0,50	
0,50 – 0,75	
0,75 – 1,00	
1,00 – 1,25	
1,25 – 1,50	
1,50 – 1,75	
1,75 – 2,00	

* Les valeurs marginales sont incluses dans la catégorie inférieure.

Tableau 4a. Vue d'ensemble mondiale des indicateurs relatifs aux domaines stratégiques prioritaires (exprimés en couleurs et en résultats moyens) et pourcentage de pays où le niveau de mise en œuvre est faible, moyen ou avancé

Intitulés dans le <i>Plan d'action mondial</i>	% de pays au niveau faible	% de pays au niveau moyen	% de pays au niveau avancé	Couleurs et résultats moyens des indicateurs
DSP 1	31	31	38	1,11
DSP 2	30	31	39	1,04
DSP 3	39	20	41	1,01
DSP 4	34	32	34	0,98
Collaboration	73	20	7	0,53
Financement	93	0	7	0,32

Tableau 4b. Vue d'ensemble mondiale des indicateurs relatifs aux priorités stratégiques (exprimés en couleurs et en résultats moyens) et pourcentage de pays où le niveau de mise en œuvre est faible, moyen ou avancé

Intitulés dans le <i>Plan d'action mondial</i>		% de pays au niveau faible	% de pays au niveau moyen	% de pays au niveau avancé	Couleurs et résultats moyens des indicateurs
DSP 1	PS 1a	30	6	64	1,19
	PS 1b	34	25	41	1,06
DSP 2	PS 3	41	14	19	0,75
	PS 4	37	19	44	1,06
	PS 5	44	16	40	1,04
	PS 6	35	40	25	0,92
DSP 3	PS 7	29	32	39	0,80
	PS 8	34	0	66	1,33
	PS 9	49	0	51	0,92
DSP 4	PS 12	35	23	42	1,05
	PS 13	58	21	21	0,76
	PS 14	50	8	42	0,91
	PS 18	36	0	64	1,28
	PS 20	49	17	34	0,87

Annexe 5

Impact d'un seuil critique à 10 ans au-delà duquel les races retournent dans la catégorie du degré de risque « inconnu »

Figure 1a. Risque pesant sur des races de mammifères dans le monde, en octobre 2010, par type de risque, en pourcentage, sans et avec seuil critique à 10 ans

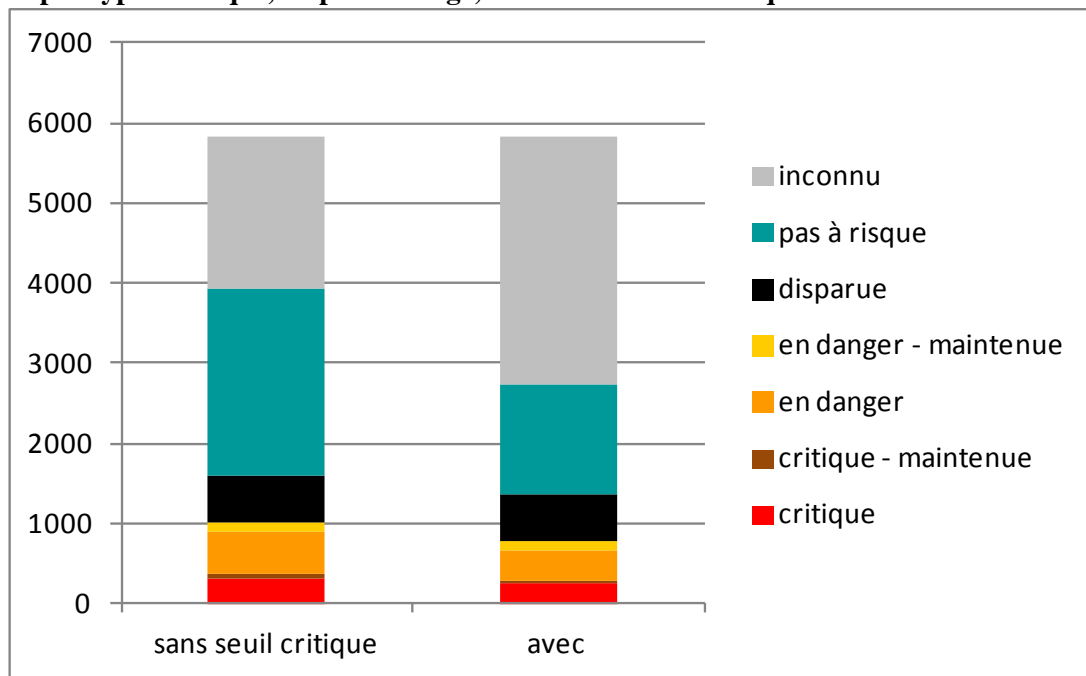


Figure 1b. Risque pesant sur des races d'oiseaux dans le monde, en octobre 2010, par type de risque, en pourcentage, sans et avec seuil critique à 10 ans

